|  |
| --- |
| **ANNEXE 2 : ACCESSIBILITE**  Comment intégrer les aspects d’accessibilité dans votre projet? |

Intégration de la dimension « accessibilité »

Accessibilité intégrale signifie ‘accessibilité pour tous’.

L’accessibilité intégrale peut être vérifiée selon 3 aspects :

* Accessibilité 🡪 est-ce que la destination est facile à atteindre, par ex. avec les transports en commun ou devez-vous organiser un transport spécifique pour certains publics-cible?
* Utilisabilité 🡪 est-ce que le public-cible visé peut faire ce pourquoi vous l’avez invité par ex. peuvent-ils se déplacer, s’asseoir, entrer et sortir aisément?
* Compréhensibilité 🡪 Est-ce que tout le monde peut tout comprendre? Est-ce que tout le monde à la possibilité de s’exprimer et d’être compris par tous? Ou devez-vous veiller à ce qu’il y ait une aide supplémentaire comme le sous-titrage des films, la mise à disposition d’interprètes en langue des signes,…?

Intégration de la dimension « parentalité et monoparentalité » :

Qu’avez-vous prévu pour garantir l’accessibilité pour les parents et les familles monoparentales ?

Intégration de la dimension « niveau de diplôme » :

Qu’avez-vous prévu pour sensibiliser les personnes les moins diplômées ?